

# Conseil Municipal du 27 mars 2017

Membres présents : Tous les membres en exercice sauf Mathieu HOUSSIN (procuration à Laurence GAUCHET)

La séance est ouverte à 16 heures.

Monsieur Claude CHAPPON est désigné secrétaire de séance.

## Compte administratif 2016

Après présentation adoption à l'unanimité (dix voix pour le maire ne participant pas au vote).

## Budget primitif 2017

Budget de fonctionnement de 1 176 360,82 euros.

Capacité d'Autofinancement permettant le remboursement de la dette et la réponse aux projets municipaux.

Adoption à l'unanimité.

## Compte administratif et budget primitif annexes Le Piquet

Pas de changement par rapport à 2016.

Terrains tous vendus et attente de fin de travaux de construction pour terminer les travaux de voirie.

## Compte administratif et budget primitif annexes V.V.F.

Loyer mensuel utilisé pour le remboursement de la dette et les investissements dans les travaux.

Adoption à l'unanimité.

## Délibération pour l'indemnité du maire et des adjoints

Calcul effectué sur l'indice brut terminal à revaloriser suite à l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 %.

## Plan thermal 2016-2020

Après la présentation du plan thermal régional à CHATELGUYON le 7 mai le Conseil Municipal doit se positionner sur une demande de participation à cette opération. La décision d'attribution de subvention est fixée au 2 mai.

Aucune décision prise quant à la forme du projet. La Commune est en possession de lettres d'intention de Valvital, la Caisse des Dépôts et Consignations et Village Vacances Famille. Seul projet d'aménagement connexe concret : des logements dont le permis de

construire a été déposé par Drôme Aménagement Habitat.

Souhait de la Municipalité : déterminer un cahier des charges et faire appel à un cabinet d'étude pour trouver la solution optimale pour le développement du thermalisme et du village.

Pas encore de réponse aux dossiers de subvention déposés en avril-mai 2016 (F.E.D.E.R., F.N.A.D.T. et Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Accord pour dépôt du dossier de candidature au Plan Thermal Régional 2016-2020 par neuf voix pour, une abstention et une voix contre.

### **Agenda 21**

Rappel du courrier joint à l'invitation à la réunion publique.